

AVIS N° 152-2019 / DC/BR / DG

SUKUK Etat de Côte d'Ivoire 5,75% 2015-2020

**Paiement de la marge semestrielle et
Remboursement partiel du capital**

Le Dépositaire Central / Banque de Règlement porte à la connaissance des Teneurs de Comptes-Conservateurs, que le Trésor Public de Côte d'Ivoire procédera, le 28 décembre 2019, au paiement de la marge semestrielle et au remboursement partiel du « SUKUK Etat de Côte d'Ivoire 5,75% 2015-2020 » pour un montant global net d'impôt de 16 315 312 500 FCFA (Seize Milliards Trois Cent Quinze Millions Trois Cent Douze Mille Cinq Cent FCFA).

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter le service financier de cette opération : SGI BNI FINANCES, 01 BP 670 Abidjan 01 ; Tel, (225) 20 31 07 77 ; Fax : (225) 20 31 07 78.

Fait à Abidjan, le 19 décembre 2019

Le Directeur Général



Dr Edoh Kossi AMENOUNVE